

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 51

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire en vue de l'organisation du Congrès mondial de la nature en 2020 à Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Congrès mondial de la nature, organisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sera organisé du 11 au 19 juin 2020 à Marseille au Parc Chanot :

- 10 à 12 000 congressistes sont attendus, représentant les 216 États et organes gouvernementaux membres de l'UICN,
- 100 000 visiteurs « grand public » sont attendus,
- Le Parc Chanot sera utilisé en totalité,
- Le congrès sera organisé avec :
 - Un forum : plus de 1 000 sessions, ateliers, formations et dialogues de haut niveau,
 - L'assemblée des membres : le parlement mondial unique où sont adoptées des résolutions et des recommandations largement reprises dans les instances internationales,
 - 3 sommets (des collectivités, des peuples autochtones et des entreprises),
 - De larges espaces ouverts au public : espace génération nature (EGN), pavillons et expositions,
 - Des manifestations (avant, pendant et après le congrès) « hors les murs » notamment avec des visites « nature ».

L'organisation de l'évènement sera préparée par 6 groupes de travail pilotés par les différentes structures publiques associées à l'organisation :

- Groupe de travail : « accueil écoresponsable » piloté par la ville de Marseille,
- Groupe de travail : « retombées économiques et attractivité » piloté par la Région,
- Groupe de travail : « transports » piloté par la Métropole,
- Groupe de travail : « sensibilisation de la jeunesse » piloté par le Département,
- Groupe de travail : « sécurité/santé » piloté par la préfecture,
- Groupe de travail : « héritage » piloté par l'Agence française de la biodiversité.

Pour l'organisation de cette manifestation, le ministère de la Transition écologique et solidaire a estimé la dépense à hauteur de 20 M€ et a sollicité un engagement des quatre collectivités territoriales à hauteur de 1,5 M€

Lors du vote de la DM1 le 28 juin dernier, un crédit de 1,5 M€ a été inscrit.

Afin de concrétiser cette décision, une convention de partenariat avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, annexée au présent rapport, a été élaborée pour fixer les engagements du Ministère d'une part, et du Département d'autre part.

Ce partenariat précisera notamment que les crédits mobilisés par le Département seront prioritairement affectés à l'organisation de l'espace génération nature, espace où le grand public sera sensibilisé aux enjeux de la biodiversité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL